

Quelles politiques pour l'intensification agro-écologique et la réduction des inégalités dans le bassin arachidier du Sénégal ?

Décembre 2020 – n° 15 | Facilité de recherche UE-AFD sur les inégalités

MESSAGE

Dans le nord du bassin arachidier, l'aridité du climat limite trop l'efficacité de la fertilisation pour qu'il soit pertinent d'intensifier les céréales. Il est plus légitime de soutenir la filière arachide, voire de développer d'autres légumineuses à cycle plus court (niébé). Dans le reste du bassin, pour les plus pauvres, il vaut mieux cibler des subventions aux engrais minéraux en s'assurant que ces intrants atteignent tous les producteurs.

ENJEUX

Dans les pays sahéliens, bien que l'impact considérable du développement du secteur agricole sur la croissance soit reconnu, les rendements restent bien en deçà du potentiel permis par le climat. L'intensification écologique des systèmes de production agricole (intensification agro-écologique), peut répondre aux trois objectifs principaux des politiques agricoles : augmenter la production de céréales afin de renforcer la souveraineté alimentaire, accroître les revenus des producteurs et réduire l'impact négatif de l'agriculture sur les ressources naturelles.

Le « vieux bassin arachidier » sénégalais a été choisi pour cette étude, car c'est une région emblématique de l'agriculture pluviale de la bande soudano-sahélienne de l'Afrique.

L'objectif est ainsi d'évaluer les mesures de promotion simultanée de l'intensification écologique et de la réduction des inégalités dans une région fortement touchée par la pauvreté et où la pression démographique a conduit à une telle réduction des espaces pastoraux que les possibilités d'intensification par la seule optimisation des flux de biomasse locaux sont limitées.

METHODES

Afin d'évaluer l'impact de politiques publiques sur les inégalités de revenu et sur l'intensification agro-écologique, on utilise un modèle biophysique pour modéliser le rendement des cultures sous une variété de pratiques culturales. Des données provenant de 1770 enquêtes ménages sont utilisées dans un modèle économique d'exploitation agricole simulant les décisions de deux types d'agriculteurs, sur trois zones du bassin arachidier : le Sine, le Saloum et la région de Louga.

Huit types de politiques sont envisagés et choisis afin de correspondre à un budget total supportable par l'État d'environ 60 milliards de francs CFA, soit 100 000 FCFA pour chaque ménage (150€). Le modèle permet pour chaque politique de simuler les revenus, la production, l'autoconsommation des ménages ou encore l'adoption de techniques de production écologiquement intensives.

Les politiques d'accompagnement envisagées visent à réduire les deux contraintes principales à l'intensification agro-écologique : le risque et la liquidité. Les politiques de transfert direct de liquidité aux ménages et de subvention au crédit, combinée à un accès plus important à celui-ci (le taux d'intérêt est divisé par 10 et chaque producteur peut emprunter le tiers de son revenu) ont pour but d'alléger directement la contrainte de liquidité. La subvention aux engrais, en réduisant de 50% son prix, agit de même. Chacune de ces politiques est combinée ou non à une assurance indicielle contre le risque de sécheresse, afin de le réduire et ainsi l'impact économique sur les ménages des fluctuations interannuelles du climat.

Auteurs Françoise GERARD, François AFFHOLDER, Moussa SALL, Ndeye Fatou FAYE, Philippe ROUDIER

Mots-clés Inégalités, agro-écologie, revenu

Géographie Sénégal

Thématiques Économie, agriculture

En savoir plus sur ce projet : <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/politiques-publiques-en-agroecologie-et-inegalites-de-revenus-en-milieu-rural-au-senegal>

RÉSULTATS

Les politiques de subvention aux engrais, avec ou sans assurance, seraient les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté et pour réduire les inégalités.

Le ratio entre le revenu des plus riches et des plus pauvres, qui est de 12,3 dans la simulation de base (i.e. sans politique spécifique), passe à 9,5 avec une subvention aux engrais avec assurance et ce grâce à la croissance des revenus des exploitations les plus pauvres. Dans le Sine, celles-ci voient leurs revenus augmenter de 30% (et de 26% sans assurance). Dans le Saloum, bien que la subvention au taux d'intérêt soit la plus favorable, les revenus des plus pauvres augmentent tout de même de 22% (et de 20% sans assurance) après mise en place d'une subvention aux engrais. Malgré son impact positif sur les revenus des populations les plus pauvres, soulignons toutefois que cette mesure ne permet pas aux exploitants les plus pauvres de franchir le seuil de pauvreté dans le Sine comme dans le Saloum. Il n'y a par ailleurs aucun impact significatif sur les revenus dans la zone de Louga pour deux raisons. Tout d'abord, comme le mil devient plus rentable,

sa production augmente au détriment de l'arachide, si bien que le revenu s'accroît très légèrement. Ensuite, les ménages de la zone tirent l'essentiel de leurs revenus de la migration de certains de leurs membres dans les pays du Nord. Ils sont donc peu sensibles aux mesures testées, l'agriculture étant une activité marginale, moins rentable que la migration.

Les politiques de subvention aux engrais, avec ou sans assurance, permettraient une croissance équilibrée de la production de céréales.

Les subventions aux engrais permettraient d'accroître la production de mil de 132% avec assurance et de 91% sans assurance pour les exploitations les plus pauvres. Les moins pauvres bénéficieraient par ailleurs d'une augmentation de leur production de 51% avec assurance et de 49% sans assurance. Néanmoins, cette hausse se ferait une nouvelle fois au détriment de la production d'arachide. Dans le Saloum, on observe une augmentation de la production de maïs d'environ 50% pour les deux types d'exploitation étudiés, accompagnée pour les producteurs les plus pauvres d'une

croissance de la production de mil (de 42% sans assurance et de 49% avec) et d'une forte diminution de la production d'arachide. En revanche, cette dernière reste constante pour les exploitations les moins pauvres et celle du mil diminue légèrement (de 8% avec assurance, de 6% sans).

Les surfaces cultivées avec des techniques agro-écologiquement intensives augmenteraient avec la subvention aux engrais, avec ou sans assurance.

Cette subvention conduirait à généraliser le recours à une fertilisation organique et minérale équilibrée sur la majorité de l'espace cultivé. On passerait en effet de 46% des surfaces cultivées en agro-écologie dans la simulation de base à 68 % lorsqu'une subvention aux engrais, conjuguée à une assurance est mise en place (et 66% avec subvention aux engrais seulement). Une utilisation raisonnée des engrais azotés servirait également de levier pour augmenter la biomasse disponible pour un maintien à long terme d'une fertilité suffisante des sols par la fertilisation organique, permettant de ce fait d'augmenter les zones en agro-écologie.

RECOMMANDATIONS

- ▶ Développer les subventions aux engrais minéraux en s'assurant que ces intrants atteignent tous les producteurs, même les plus pauvres (on suppose ici que les agriculteurs ont accès aux engrais subventionnés). Conjointement, soutenir la filière légumineuses (arachide, niébé) pour éviter que le soutien aux engrais ne déséquilibre la rotation céréale-légumineuse.
- ▶ À moyen terme, observer l'évolution des pratiques de fertilisation pour anticiper la mise en place de mesures complémentaires de prévention des abus de fertilisants le cas échéant.
- ▶ Mettre en place et/ou amplifier les transferts directs (bourses familiales) et les activités de service en rapport avec l'agriculture (services de location de matériel agricole, transformation de produits agricoles. Protéger le parc agroforestier existant et les espaces non cultivés résiduels pour maintenir le stockage du carbone actuel, préserver l'élevage extensif et la gestion intégrée de la fertilité qu'il permet.
- ▶ Développer les activités en amont (fourniture d'intrants, services mécanisés) et en aval (transformation) de l'agriculture pour fournir les emplois extra-agricoles nécessaires à la lutte contre la pauvreté et les inégalités.